

D.2019.12.11.3.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Décembre 2019

3 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

3.2 – COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION PLU DE LA COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

1) Cadre législatif

Le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Livrade, membre de la communauté de communes de la Save au Touch, a été arrêté par délibération du 5 septembre 2019 de la Save au Touch dans le cadre de ses compétences et transmis pour avis sous trois mois aux personnes publiques associées, par courrier en date du 17 septembre 2019 et enregistré par Tisséo Collectivités le 18 septembre 2019.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine étant approuvé depuis le 7 février 2018, le PLU de la commune de Sainte-Livrade doit être compatible avec les orientations générales et permettre la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités et du plan d'actions associé.

2) Synthèse du projet de révision du PLU de Sainte-Livrade

La commune de Sainte-Livrade est soumise à une pression foncière, liée à sa proximité immédiate avec la métropole toulousaine.

La révision du PLU vise à encadrer le développement de la commune à l'horizon 2030, dans le souci d'accompagner l'urbanisation du territoire, de préserver l'identité de la commune, de répondre aux besoins des nouveaux habitants, d'assurer des liens entre les différents quartiers.

Le PADD traduit les orientations selon trois échelles :

- Maitriser et gérer l'urbanisation de la commune.
- Préserver le cadre de vie, le territoire agricole et naturel.
- Prendre en compte les facteurs de risques naturels, notamment les risques d'inondations et les glissements de terrain.

Politique d'organisation urbaine :

La proximité du bassin d'emplois et d'activités de Toulouse rend le territoire de Sainte-Livrade très attractif au niveau résidentiel (disponibilité de terrains, coût de l'offre foncière, qualité du cadre de vie, accessibilité). En réponse à la pression urbaine, la commune souhaite définir un niveau d'accueil cohérent avec le niveau d'équipements de la commune. La municipalité envisage l'accueil d'environ 90 habitants supplémentaires entre 2015 et 2030 soit une évolution annuelle moyenne de 1,7 % pour atteindre 382 habitants à l'horizon 2030.

L'intensification du tissu urbain s'effectuera par l'urbanisation des "dents creuses" et le découpage de parcelles au sein de l'enveloppe urbaine existante. Le développement de l'urbanisation se fera en continuité immédiate du village à proximité des équipements. Le village sera notamment étendu à l'ouest au lieu-dit « Filouse » pour l'aménagement d'un nouveau quartier respectant l'organisation du village. Les secteurs périphériques du village seront développés pour créer de vrais quartiers.

Le développement du hameau Chemin Tort sera maitrisé : définition de limites physiques et urbaines, urbanisation des dents creuses.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191213-20191211-3-2D-
DE
Date de télétransmission : 13/12/2019
Date de réception préfecture : 13/12/2019

Une OAP sectorielle est mise en place sur le secteur dit « Filouse » afin de définir l'organisation et l'aménagement des futurs quartiers. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Optimiser le foncier en étoffant le tissu urbain existant par la mise en constructibilité de dents creuses.
- Optimiser les équipements existants en priorité (assainissement collectif).
- Créer une continuité entre l'urbanisation existante et l'urbanisation future par une trame viaire cohérente se raccordant à la voirie existante et par la mise en place de cheminements doux piétons/cycles.

Politiques de mobilités :

Le PLU porte les objectifs suivants :

- Créer des voies de desserte au sein du nouveau quartier « Filouse », permettant également une meilleure circulation au sein du village.
- Limiter les accès directs sur les routes nationales, départementales et voies très circulées ; aménagements des principaux carrefours avec la RN224.
- Aménager des cheminements piétons sécurisés, notamment pour la circulation entre les futurs quartiers, le centre-bourg (les orientations d'aménagement ont défini les cheminements doux internes au quartier) et la place de l'église.
- Développer/aménager des cheminements entre les différents espaces naturels de la commune et des communes voisines.

3) Avis de Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités précise que l'examen du projet de révision du PLU de Sainte-Livrade est particulier :

- La commune est membre de la communauté de communes de la Save au Touch, sans pour autant être membre du SITPRT, et donc de Tisséo-Collectivités.
- La commune est en dehors du ressort territorial et n'est pas desservie par le réseau urbain Tisséo.
- La commune est toutefois intégrée au périmètre du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine, afin de prendre en compte toutes les communes de la communauté de communes de la Save au Touch, assurant par ailleurs une cohérence territoriale avec le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan de Protection de l'Atmosphère de la grande agglomération toulousaine.

Ainsi, Tisséo Collectivités souligne que le projet de révision du PLU de Sainte-Livrade s'inscrit dans les orientations générales du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine :

Levier du report modal – modes actifs et partage de l'espace public :

- Développement des réseaux piétons et cyclables vers les équipements structurants et publics, entre les différents quartiers.

Levier de la cohérence urbanisme mobilité :

- Densification du territoire urbanisé.
- Extension urbaine limitée.

Toutefois, Tisséo Collectivités note que le rapport de présentation :

- Fait référence au PDU de 2012. Il apparaît dès lors nécessaire d'actualiser le rapport de présentation, au regard de l'absence de prise en compte du PDU en vigueur, soit le Projet Mobilités 2020.2025.2030, tant dans la description des documents supra-communaux que dans les éléments justificatifs de rapport de compatibilité entre le PLU et les autres plans et programmes de rangs supérieurs.
- Indique qu'aucune action précise n'a été définie par le PDU sur le territoire communal de Sainte-Livrade.

Sur ces points, Tisséo Collectivités rappelle que la commune a été destinataire d'un guide méthodologique de déclinaison des orientations et des actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030 dans les différentes pièces constitutives du PLU, au regard de l'obligation du rapport de compatibilité entre un PLU et un PDU.

Il apparaît dès lors nécessaire d'actualiser le rapport de présentation, au regard de l'absence de prise en compte du PDU en vigueur, soit le Projet Mobilités 2020.2025.2030, tant dans la description des documents supra-communaux que dans les éléments justificatifs de rapport de compatibilité entre le PLU et les autres plans et programmes de rangs supérieurs.

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de révision du PLU de Sainte-Livrade.

ARTICLE 2 : DEMANDE l'actualisation du rapport de présentation du PLU en faisant référence au PDU en vigueur, soit le Projet Mobilités 2020.2025.2030.

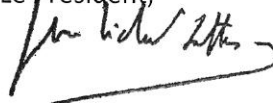
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président de la Save au Touch pour notification.
- à Madame le Maire de Sainte-Livrade pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191213-20191211-3-2D-
DE
Date de télétransmission : 13/12/2019
Date de réception préfecture : 13/12/2019